

Fiscalité des entreprises: bonne réforme?

ÉCONOMIE Le 12 février, les Suisses se prononcent sur la troisième réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III). Pour Pascal Broulis, c'est un chantier qui doit impérativement réussir. Les intérêts de la population ont été oubliés, répond la Genevoise Sandrine Salerno

Projet crucial pour notre économie

La RIE III est un projet crucial dont l'enjeu se chiffre en dizaines, voire en centaines de milliers de places de travail.

Les entreprises au bénéfice de statuts fiscaux spéciaux sont 24000 en Suisse (7% du total). Elles totalisent 150000 emplois. Clientes d'une nuée de PME, elles y génèrent 150000 autres emplois. Et elles apportent près de 50% de l'impôt fédéral direct sur le bénéfice (IFD), soit plus de 5 milliards de francs.

Tout cela est menacé si la RIE III est refusée. Car les statuts fiscaux spéciaux doivent disparaître, la Suisse s'y est engagée. Mais, si la transition n'est pas réussie, ces entreprises très mobiles, très courtisées... et très présentes sur l'Arc lémanique seront tentées par d'autres cieux. Alors ne faisons pas de cette réforme un champ d'affrontement idéologique.

Je le dis aux élus qui tentent, contre la RIE III, d'imposer un lobby des villes. Une entreprise perdue l'est pour tous: commune, canton, Confédération, ville ou campagne. Et les villes, qui concentrent l'activité économique, seraient les premières à souffrir.

Alors qu'en cas de succès de la RIE III, les villes vaudoises seront les premières à tirer parti des contreparties payées par les entreprises, en particulier du financement accru des crèches et garderies. Sans oublier qu'en lien avec la RIE III, la péréquation cantonale a déjà été modifiée au profit des villes. Lausanne y gagnera 14 millions en 2019. A Genève, les charges publiques sont assumées, pour 8 francs sur 10, par le canton. La quasi-totalité des charges qui augmentent avec la population sont de son ressort. Et les villes et communes genevoises auront leur part des compensations fédérales à la RIE III, au prorata de leurs charges.

Je le dis au Parti socialiste suisse, qui invente les pertes de la précédente réforme. Depuis 2008 et l'entrée en vigueur de la RIE II, l'impôt fédéral direct des entreprises a augmenté de près de 2 milliards de francs. Depuis 1990, cet impôt a plus que quadruplé. Où sont les pertes?

Et où sont les prétendus «cadeaux» aux multinationales? Les actuelles sociétés à statuts paieront plus d'impôts, comme l'a démontré le canton de Vaud, seul à avoir anticipé l'application cantonale de la RIE III, dans un projet plébiscité en mars 2016 par 87,12% des votants.



Les PME paieront moins. Le taux ordinaire vaudois de 20,95% en 2017 sera remplacé par un taux unique de 13,79%. Genève prévoit une même évolution, comme de nombreux autres cantons. Les PME auront un ballon d'oxygène pour investir, embaucher, se développer. Ce n'est pas de l'argent qui va disparaître, il sera réinjecté dans le circuit.

Je le dis à ceux qui s'échinent à taxer «d'astuces» les outils fiscaux – internationalement compatibles – mis à disposition des cantons par les Chambres. Notre compétitivité a besoin de la déduction des intérêts notionnels, qui rétablit un équilibre entre entreprises emprunteuses ou financièrement autoporteuses. Elle a besoin de déductions adaptées aux revenus de brevets et encourageant la recherche et le développement à se faire en Suisse.

Je le dis à ceux qui tentent de faire peur à la classe moyenne. Aucune augmentation de la fiscalité des personnes physiques n'est prévue. Le laboratoire vaudois démontre là encore le contraire, avec des déductions élargies pour les primes d'assurance maladie et les frais d'entretien d'immeubles.

LE TEMPS

Je le dis à ceux qui gonflent les chiffres. La Confédération aidera les cantons. Elle ne leur rétrocédera plus 17% mais 21,2% de l'impôt fédéral direct des entreprises, soit 1,1 milliard de francs de plus. Ce n'est pas un coût. C'est l'investissement de Berne dans la RIE III, et il est indispensable.

Oui à la RIE III, oui à notre stabilité et à notre prospérité économique. ■

Trop lourd pour les finances publiques

Le 12 février prochain, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur la troisième Réforme fédérale de l'imposition des entreprises (RIE III). Un objet compliqué, technique, mais essentiel pour l'avenir des finances de nos collectivités.

De gauche à droite, un consensus se dégage: il s'agit aujourd'hui de supprimer les statuts spéciaux dont bénéficient certaines grandes entreprises internationales, qui leur permettent de ne payer qu'à peine la moitié de l'impôt auquel sont soumises les entreprises nationales.

Le problème est que, sous la pression d'un certain nombre de lobbies, la majorité de droite aux Chambres a profité de cette réforme pour ajouter une série d'outils permettant de nouvelles déductions d'impôt, avec comme objectif d'augmenter la concurrence fiscale.

Il en est ainsi par exemple de la «patent box», qui permet de soustraire largement à l'impôt les revenus liés à des brevets, ainsi que de la bien nommée «super-déduction» qui permet de déduire jusqu'à 150% des frais de recherche et développement. On se retrouve ainsi avec un paquet ficelé qui va bien plus loin que ce que demande l'OCDE et qui pèse beaucoup trop lourd sur les finances publiques.

Ces possibilités de déduction ne vont pas manquer d'accentuer la concurrence fiscale intercantonale, qui grève déjà les budgets de nos collectivités. C'est d'ailleurs aussi au nom de la solidarité entre les villes suisses que je m'engage dans la bataille contre cette réforme.

Dans d'autres cantons, les villes ne recevront en effet pas les compensations financières négociées à Genève; dans ces communes, les

manques à gagner seront très lourds et impacteront fortement la qualité des prestations sociales.

A Zurich, on estime ainsi les pertes fiscales à 300 millions de francs par an. Contrairement à la Confédération et aux cantons, les communes – en tant que dernier échelon – ne peuvent pas transférer leurs



tâches vers le bas. Il y aura donc bien à la clé une diminution de la qualité de vie et de la cohésion sociale dans nos villes.

Cela est d'autant plus préoccupant que les pertes fiscales ne sont pas chiffrées sérieusement. Les estimations se fondent en effet sur un taux d'imposition médian des cantons de 16%, taux qui, on le sait, sera beaucoup plus bas.

Chacun se rappelle la catastrophe du chiffrage de la précédente réforme de la fiscalité des entreprises, acceptée de justesse par le peuple en 2008, qui n'aurait dû coûter «que» quelques dizaines de millions à la Confédération et dont la facture s'est finalement élevée à 7 milliards de francs sur dix ans... Saisi sur cette question, le Tribunal fédéral a d'ailleurs admis que la population n'avait pas été informée correctement.

LE TEMPS

Aujourd'hui, parmi les promoteurs de la RIE III, personne n'ose des prévisions claires, mais tous minimisent les pertes. Cette attitude est irresponsable, lorsqu'on parle d'une matière si vitale pour l'avenir de nos collectivités.

Finalement, cette réforme s'inscrit dans une tendance observée un peu partout en Europe ces dernières années: on baisse les taux d'imposition des bénéfices des entreprises et on compense les pertes fiscales par une pression accrue sur les personnes

physiques.

Cette tendance est délétère, parce qu'elle déplace l'effort fiscal du capital vers le travail et touche de plein fouet la classe moyenne. Elle est également contraire à une économie soutenable, puisqu'elle prive les collectivités publiques des ressources nécessaires pour faire face aux défis sociaux, sécuritaires, écologiques et économiques de notre temps.

La RIE III fédérale est donc une mauvaise réforme, qui sert des intérêts qui ne sont pas ceux de la population. Il est essentiel de la refuser. ■



PARCOURS

Né à Sainte-Croix en 1965, conseiller communal dans sa ville natale à l'âge de 20 ans, il devient cinq ans plus tard, en 1990, le plus jeune élu au Grand Conseil. Conseiller d'Etat en 2002, chargé des Finances, il préside le gouvernement de 2007 à 2012.

PARCOURS |

Née en 1971. Chargée du Département des finances et du logement de la Ville de Genève, elle a été élue à l'exécutif en 2007. Maire de Genève en 2010 et 2013. Auparavant, présidente de la section Ville de Genève du PS genevois.